

AUTOUR DE LA NOTION DE RACE

Professeur B. DENIS
Ecole Vétérinaire de Nantes

En 1993, la Commission scientifique FCI proposait que, pour être reconnue comme nouvelle race de chiens, une population candidate doit comprendre aux moins huit lignées, avec un minimum de deux étalons et six lices pour chacune d'entre elles. Entre ces lignées il ne doit pas y avoir de parents communs sur deux générations (c'est-à-dire jusqu'aux grands-parents inclus). Il était précisé par ailleurs que, pour parvenir à cette structure, il fallait en moyenne avoir enregistré 7 à 800 chiens.

Au delà des chiffres proposés, l'accent était mis sur la nécessité de disposer d'effectifs les plus importants possibles et d'une variabilité génétique initiale suffisante.

Il va sans dire que ces exigences concernant une race à ses débuts demeurent valables pour la suite : il est normal que la mise en œuvre d'une sélection accroisse l'homogénéité des caractères concernés mais certainement pas celle du génotype dans son ensemble. Une race n'est pas candidate à devenir une lignée consanguine !

Que la variabilité soit inscrite dans la notion même de race surprend beaucoup de cynophiles. Nous nous proposerons d'éclairer un peu cette question, d'un point de vue fondamental.

Le titre de notre rapport peut surprendre. Pourquoi ne pas l'appeler plus directement "Notion de race" ? Parce que nous serions alors obligés de nous centrer sur le concept de race, de discuter sans fin de l'évolution historique des idées à ce sujet, d'analyser les nombreuses définitions qui ont été proposées. Certes, nous n'ignorons pas ces aspects mais nous les envisagerons de manière indirecte.

Notre plan sera le suivant :

- formation et évolution des races animales : schéma général,
- formation et évolution des races : application au Chien,
- la race, envisagée sous l'angle génétique,
- les groupes infra-raciaux,
- le croisement entre variétés.

1) FORMATION ET ÉVOLUTION DES RACES ANIMALES : SCHÉMA GÉNÉRAL

*) La "race" est d'abord une notion zoologique : ainsi, beaucoup d'espèces dites "sauvages", lorsqu'elles occupent une aire de répartition géographique suffisamment importante, se partagent en sous-espèces ou races géographiques différant les unes des autres par quelques caractères visibles, formées sous l'action exclusive du milieu. Nul doute que nos espèces domestiques n'ont pas échappé à la règle et qu'elles étaient déjà scindées, avant la domestication, en ensembles de ce type (au moins le processus était-il amorcé). Peu à peu, par le jeu de l'isolement géographique et des particularités du milieu, par l'action encore très limitée de l'Homme dans le contrôle des accouplements, se sont constituées peu à peu, en nombre limité, des races primaires, dites encore races fondamentales, grand' races etc..., qui correspondent à une première différenciation au sein de l'espèce.

*) Par la suite, tout au long de l'histoire, on va assister à une scission de ces races primaires en une multitude de races dérivées. Le processus peut être arrêté, conventionnellement, avec l'ouverture des livres généalogiques, qui concrétise la "naissance officielle des races". Les races dérivées sont issues de deux mécanismes ayant agi en sens contraire, l'isolement géographique et la sélection d'une part, le croisement d'autre part :

— les particularités du milieu et celles de la sélection exercée par l'homme font que, peu à peu, les animaux d'une région donnée finissent par avoir plus de points communs entre eux qu'avec ceux de la région voisine, même s'ils dérivent de la même race primaire : les génotypes divergent lentement et se constituent alors des sous-populations qui ont valeur de races dérivées. Selon l'ancienneté de la différenciation et la connaissance que l'on a des filiations entre elles, on pourra parler de races secondaires, tertiaires etc... ;

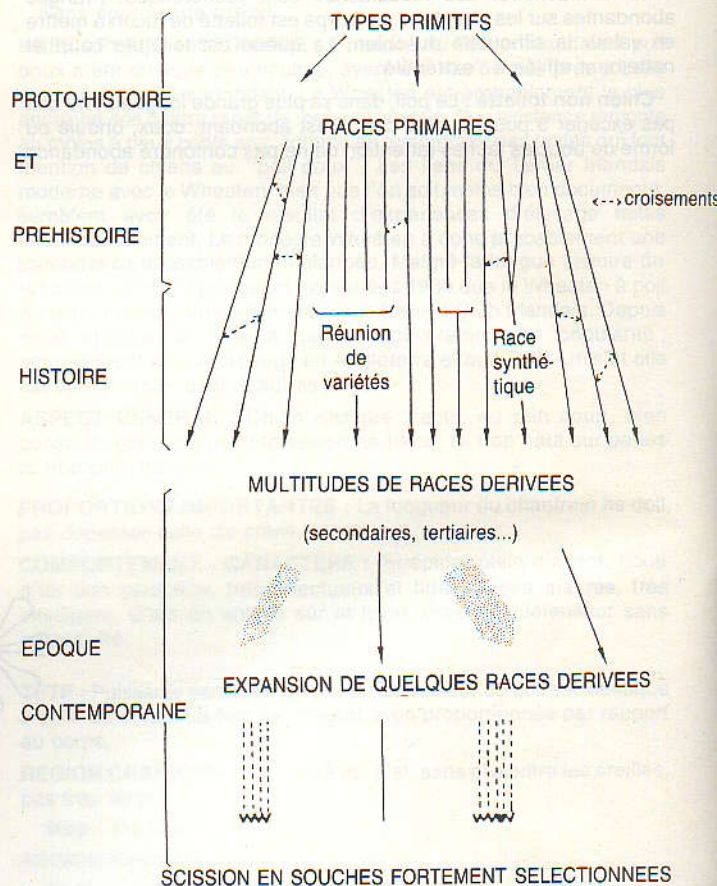
— il est probable que les races dérivées, nées chacune dans une région donnée, n'ont pas cessé d'être croisées entre elles. D'abord parce que les mouvements de populations humaines

s'accompagnaient souvent de mouvements d'animaux ; ensuite parce que, dans ses efforts d'amélioration génétique, l'Homme a eu volontiers recours à des animaux d'une autre race supposée posséder les qualités recherchées, pour les croiser avec les siens. Dans la mesure où il a été possible au 19^e siècle de faire naître officiellement des races, force est d'admettre que, globalement, l'ampleur des croisements ne fut pas suffisante pour véritablement perturber l'idée de la différenciation progressive évoquée précédemment et la filiation races primaires, secondaires, tertiaires etc... Elle fut seulement modulée.

Ponctuellement, il a pu arriver que les croisements revêtent une plus grande ampleur et que se constitue une nouvelle race, sensiblement intermédiaire entre deux races parentales.

*) Avec la rédaction des standards et l'ouverture des livres généalogiques apparaissent officiellement la plupart des races que nous connaissons aujourd'hui. On parle parfois de races standardisées, ce qui sous-entend que subsistent dans la nature des populations n'ayant pas encore fait l'objet de l'ouverture d'un livre généalogique et candidates, elle aussi, à devenir des races. Cela s'est d'ailleurs régulièrement produit jusqu'à nos jours.

SCHEMA GENERAL DE L'EVOLUTION DES RACES



Débuté alors la phase de sélection systématique que nous connaissons aujourd'hui. Le contrôle de la reproduction par l'Homme est total, les races évoluent pour leur propre compte, échappant dorénavant aux croisements (en théorie du moins). Chez les animaux de ferme, l'évolution contemporaine se traduit par :

- une expansion importante d'un nombre limité de races très performantes et une véritable fonte des effectifs des autres,
- une tendance à la scission des races importantes en souches fortement sélectionnées qui seront utilisées en croisement industriel.

Au total, il existe, pour toutes les espèces d'animaux domestiques, un "schéma général de l'évolution des races" en quatre stades, le Chien n'étant pas concerné par les deux derniers (voir tableau). Nous allons nous intéresser maintenant à l'application plus spécifique de ce schéma au Chien.

II) FORMATION ET EVOLUTION DES RACES : APPLICATION AU CHIEN

A) Quelques particularités propres à l'espèce canine

Le schéma général de l'évolution des races est probablement plus difficile à appliquer au Chien qu'aux autres espèces de Mammifères domestiques, pour plusieurs raisons :

— l'ancienneté de la domestication, le faible intervalle entre générations et la prolificité de l'espèce canine ont augmenté considérablement le nombre d'événements qui ont fait l'histoire de cette dernière ;

— lors de leurs migrations, les populations humaines étaient la plupart du temps accompagnées de leurs animaux domestiques. L'impact du Chien sur les populations autochtones a sans doute été plus grand que pour les espèces de ferme compte tenu de l'incontestable nouveauté que représentaient certains types morphologiques ;

— le Chien présente une exceptionnelle aptitude à varier. Aucune autre espèce ne présente autant de variations de taille, de poids, de profil, de proportions, de texture du pelage etc... La grande plasticité du Chien fait que des formes voisines ont pu apparaître dans des régions très éloignées, dans des populations aux origines différentes, et ajouter au "mélange" de types évoqué ci-dessus.

Il n'empêche qu'en dépit de ces particularités, il demeure tout à fait possible d'appliquer au Chien le schéma général de l'évolution des races, mais avec prudence.

B) Scission de l'espèce en races primaires

Nous ne discuteront pas de ce point car il est trop spéculatif. Signalons seulement que, si les auteurs convergent pour admettre un petit nombre de races fondamentales chez le Chien (4 ou 5), ils ne sont pas d'accord sur la nature exacte de ces dernières. Il n'est pas impossible que les qualificatifs utilisés par le cynologue français Pierre MÉGNIN pour désigner les grands types morphologiques, puissent s'appliquer à des races primaires : lupoïde, braccoïde, molossoïde et graïoïde (lévriers). Cette hypothèse aurait au moins le mérite d'être simple et de ne pas heurter le bon sens, ce qui n'est pas le cas de certaines autres.

C) Scission des races primaires en une multitude de races dérivées

Bien que ce soit peut-être le Chien qui ait bénéficié le premier d'une sélection de la part de l'Homme, on est livré aux seules hypothèses pour écrire l'histoire des races de chiens.

Il ne nous paraît pas inutile de commenter ici les mécanismes que, au plan génétique, l'Homme a exploités pour faire évoluer peu à peu les populations canines : la variation discontinue, le croisement de retrempe, le croisement visant à créer une nouvelle race, afin de situer leur importance respective.

La variation discontinue repose, rappelons le, sur l'existence de mutations : apparaît un animal porteur d'un caractère nouveau d'emblée héréditaire, qui peut présenter un intérêt ou, tout simplement, plaire à l'éleveur. En dehors de particularités de couleur ou de texture du pelage, il est bien difficile de savoir ce que l'Homme a exploité comme mutations chez le Chien : les grandes différences morphologiques (y compris des types extrêmes comme le bassetisme ou une tête au profil ultra concave) paraissant le plus souvent d'ordre polygénétique, il est probable que les mutations n'ont qu'un rôle limité dans l'évolution des races. Par contre, des mutations non visibles alimentent le polymorphisme génétique et offrent prise à la sélection quantitative. Lorsqu'une race voit son existence liée à une mutation visible, elle a valeur en zootechnie de race *mendélienne* : c'est-à-dire qu'elle ne se distingue de la population souche que par un seul caractère. Beaucoup de races sont nées au départ d'après de simples particularités de couleur ou de pelage, ce qui n'empêche pas par la suite que des divergences morphologiques ou de caractère s'établissent, liées aux particularités de la sélection. La "race mendélienne" n'est, à l'évidence, pas une véritable race.

La variation continue résulte de l'action des polygènes et du milieu. Comme nous l'avons vu, elle est très importante. Sur une longue période, c'est son exploitation qui est le premier moteur de l'évolution des races : les formes naines ont été obtenues par un rapetissement et un allègement progressif sous l'effet de la sélection, les formes géantes par un agrandissement et un alourdissement progressifs.

Toute modification du type morphologique général dépend aussi d'une action sur les polygènes correspondants ; il en est de même de certains éléments de la morphologie tels la forme et la longueur de l'oreille, la longueur du fouet, l'abondance des plis de peau etc... Ajoutons enfin que les modificateurs, qui agissent sur l'expressivité d'un gène majeur, sont le plus souvent des polygènes. Bref, en mettant en œuvre une sélection ayant pour effet de faire évoluer les populations, au point, à la limite, d'en créer de nouvelles dès lors que les divergences morphologiques sont devenues grandes, l'Homme a exploité la variation continue. Là est bien le premier moteur de l'évolution des races.

La sélection étant toutefois assez lente (avec des différences selon les caractères) l'Homme n'a jamais hésité à recourir à des croisements de retrempe pour accélérer l'évolution vers le type recherché. L'idée de ce croisement est d'infuser en une fois les gènes recherchés puis de revenir à la sélection de la race initiale de manière à ne conserver de la race introduite que les caractères souhaités et éliminer les autres. Voulus ou fortuits, les croisements de retrempe ont été très nombreux dans l'histoire des races de chiens et on peut estimer, en première approximation, qu'aucune race n'y a, à un moment ou à un autre, échappé. Le croisement de retrempe doit être mis sur le même plan que la sélection dans la mesure où, comme cette dernière, il vise à améliorer une race : l'éleveur souhaite simplement aller vite et, ce faisant, consent à certains risques que ne présente pas la sélection classique, risques d'altération de la population initiale si les caractères indésirables de la race introduite s'avèrent difficiles à éliminer.

Il arrive par contre que l'éleveur s'éloigne de cette "philosophie" en souhaitant créer une race *synthétique* (on parle aussi de "race d'origine métisse") intermédiaire entre deux ou plusieurs populations préexistantes que l'on croise, avant de recourir au métissage et à une sélection qui fixe les caractères recherchés. Beaucoup de races de chiens seraient nées de cette manière. Du moins le dit-on. En réalité, il est rare que l'on connaisse exactement l'ampleur des croisements effectués ; par ailleurs, il est très difficile de fixer un type génétique véritablement intermédiaire et beaucoup de populations synthétiques finissent par se rapprocher d'une des races parentales.

Au total, les nombreuses populations qui allaient être baptisées "races", en raison de la définition d'un standard et de l'ouverture d'un livre généalogique, avaient derrière elles une longue histoire faite de sélection, de croisements plus ou moins amples et, accessoirement, de fixation de mutations.

Nul doute que beaucoup d'entre elles ne soient nées dans une région donnée : certains noms sont là pour le rappeler. Naturellement, des types de chiens différents existaient à peu près partout mais l'observation plus fréquente de l'un d'entre eux en une zone géographique donnée était là pour confirmer que l'association une race/une région a été vraie pour le Chien comme pour les autres espèces.

D) Phase de sélection systématique

En théorie, le contrôle de la reproduction par l'Homme est total et les races évoluent pour leur propre compte. Les efforts des éleveurs visent avant tout à améliorer et homogénéiser les populations qu'ils sélectionnent. C'est la situation que nous connaissons depuis un siècle.

III) LA RACE ENVISAGÉE SOUS L'ANGLE GÉNÉTIQUE

Au plan génétique, toute l'histoire des races de chiens que nous avons brossée d'un point de vue général est faite de deux phénomènes plus ou moins simultanés : d'une part une redistribution, à chaque étape de l'histoire, du patrimoine génétique soumis à variation*, d'autre part un brassage de sang, plus ou moins important, entre les diverses populations différenciées.

Tout s'apprécie en terme de fréquences génétiques : chaque race accumule à une fréquence élevée des gènes qui la caractérisent mais conserve aussi, à une fréquence faible, des gènes des autres races. Pour prendre un exemple caricatural, nous dirons qu'il y a des gènes du chien de Montagne des Pyrénées chez le Yorkshire Terrier et

* N'importe quel mammifère pris au hasard possède 70 à 80 % de ses gènes à l'état homozygote mais les loci concernés caractérisent le groupe zoologique auquel appartient l'individu : un chien est d'abord un vertébré et un mammifère et, de fait, il partage avec l'homme les gènes correspondants. Il est ensuite un thérien, un euthérien, un carnivore, un fissipède, un canoïde et un canidé. Il ne reste qu'une faible part de l'ensemble des loci (20 à 30 %) pour définir l'appartenance à une race et caractériser l'individu. Ces derniers sont susceptibles d'être à l'état homozygote, donc définissent le degré de variabilité génétique d'une population ou d'un individu.

réciproquement mais chacune des deux races a accumulé en particulier des gènes qui font sa spécificité. Quant au brassage de sang — qui est inscrit dans l'idée déjà évoquée selon laquelle aucune race de chien n'a sans doute échappé au croisement à une époque quelconque — il tend à réduire la fréquence des gènes caractéristiques de la race qui subit l'infusion de sang.

Le résultat, tant de la redistribution du patrimoine génétique que du brassage, même limité, de sang est qu'il subsiste, au sein de chaque race, une variabilité génétique assez importante. *La race réalise donc, au plan génétique, un compromis entre la notion de fixité (certains caractères, que l'on recherche, sont plus ou moins fixés) et celle de variabilité (il existe, au sein de chaque race, une variation telle qu'il devrait être possible de la faire évoluer dans une autre direction). Telle est au moins la situation tant que la pression de sélection de la part de l'Homme ne se fait pas trop forte. Il est intéressant de souligner alors que la variabilité génétique demeure inscrite dans la notion même de la race.*

Pour qu'il y ait race, il faut certes qu'il y ait suffisamment de caractères communs transmissibles chez les individus qui la composent mais l'idée que ces mêmes individus soient des copies conformes l'un de l'autre est étrangère à la notion même de race. Cette situation est bien celle qui se rencontrait au moment de l'ouverture des livres généalogiques : on s'en est beaucoup éloigné en cynophilie.

Il est nécessaire d'insister sur ce compromis entre fixité et variabilité qui fait la race. En toute logique, toute race doit demeurer capable, par ses propres moyens, d'assumer une réorientation de sa sélection, c'est-à-dire d'évoluer vers un type morphologique ou des aptitudes un peu différents. Nous mesurons l'utopie qu'il y a dans cette phase. Toutefois, lorsque l'on consulte des photographies de chiens de race au début du siècle, on mesure souvent le chemin parcouru ! On peut naturellement s'en réjouir mais il est aussi nécessaire de s'interroger sur l'avenir. Qui sait si, pour une race donnée, le modèle actuel est celui qui plaira dans un siècle ? Préserver une variabilité suffisante est le seul moyen d'échapper au croisement de retrempe, qui concrétise le plus souvent un échec dans la sélection.

Pour illustrer ce que nous venons de voir, nous proposerons deux définitions de la race :

— pour le législateur français (décret relatif à l'amélioration génétique du 14 juin 1969) : "une race doit recouvrir un ensemble d'animaux d'une même espèce présentant entre eux suffisamment de caractères héréditaires communs. Le modèle de la race est défini par l'énumération de ces caractères héréditaires avec indication de leur intensité moyenne d'expression dans l'ensemble considéré" ;

— pour THÉRET (1981), la race est une "population animale prise au sein d'une espèce, caractérisée par un génotype moyen particulier conduisant à la manifestation d'une phénotype intéressant la morphologie (conformation), la robe et une certaine tendance d'aptitude (physiologie et psychologie) pouvant varier en fonction des conditions de milieu dans lequel sont exploités les animaux".

On remarquera la prudence de ces deux définitions qui prennent bien en compte la variation intra-race. Cela nous éloigne de définitions plus anciennes, qui mettaient l'accent sur la constance des caractères héréditaires.

Rappelons par ailleurs les propositions de la Commission scientifique FCI, qui figurent au début de notre rapport.

Toutes ces définitions sont récentes, écrites plus d'un siècle après l'ouverture des livres généalogiques canins : le fait qu'une sélection ait été mise en œuvre ne change donc en rien l'idée selon laquelle la structure génétique d'une race est un compromis entre homogénéité et variabilité.

La nécessaire diversité génétique intra-race peut être répartie au hasard sur l'ensemble des animaux ; elle peut aussi résulter en partie du fractionnement de la race en un certain nombre de sous-unités, auxquelles nous allons nous intéresser à présent.

IV) LES GROUPES INFRA-RACIAUX

*) On parlait volontiers au 19^e siècle de "sous-race" pour désigner un ensemble d'individus d'une même race se distinguant de celle-ci par un petit nombre de caractères héréditaires. De son côté, la "variété" désignait un ensemble d'individus d'une race donnée exprimant un ou plusieurs caractères communs non transmissibles par l'hérédité, donc dépendant exclusivement de l'action du milieu.

Aujourd'hui le mot "sous-race" a quasiment disparu du vocabulaire et a été remplacé par "variété", qui a naturellement perdu au passage la signification ci-dessus.

Le Chien fournit beaucoup d'exemples de races possédant deux ou plusieurs variétés se distinguant d'après le format, la texture du pelage ou la couleur. Il est logique que le réflexe des éleveurs soit de faire se reproduire les animaux d'une même variété préférentiellement entre eux. Il convient toutefois de ne surtout pas en faire une règle absolue et il est même nécessaire que les variétés se mélangent de temps à autre pour éviter une trop grande dérive par rapport à la moyenne de la race. Nous y reviendrons au chapitre suivant.

La variété est l'une des formes sous laquelle se manifeste la diversité génétique intra-race.

*) La notion de souche est plus récente. Elle est apparue en aviculture industrielle, où elle désigne un ensemble d'individus d'une race donnée (quelques centaines de têtes), entretenu sur lui-même, sans apport de sang étranger ou, au moins, n'en subissant que des apports limités. Les accouplements consanguins étroits peuvent fort bien être évités. Sous l'effet du phénomène de dérive génétique et des particularités de la sélection exercée par l'éleveur, la souche finit par acquérir une certaine originalité génétique par rapport à la race dont elle est issue. Une souche donnée présente une meilleure homogénéité que la race.

La souche, telle qu'elle vient d'être définie, n'existe sans doute pas chez le chien. On s'en approche dans le cas d'un élevage d'assez grande taille (quelque dizaines de lices) où le propriétaire évite les accouplements consanguins étroits et ne pratique qu'une retrempe très modérée. On pourrait aussi imaginer que les chiens d'une race donnée entretenus dans une région donnée se reproduisent sur eux-mêmes, sans faire appel à des étalons d'une autre région. Ils finiraient par constituer une souche.

Alors que les animaux de deux variétés différentes d'une même race se reconnaissent du premier coup d'œil, l'identification morphologique des sujets d'une souche donnée est plus subtile, mais demeure le plus souvent possible. Il peut exister plusieurs souches au sein d'une même variété.

De même que la variété, la souche n'est pas destinée à se reproduire perpétuellement sur elle-même. Les échanges de sang entre souches sont nécessaires.

*) La "lignée" comprend l'ensemble des descendants en ligne directe d'un ancêtre donné (mâle ou femelle) ou d'un couple donné, avec toutefois possibilité d'apport de sang extérieur à chaque génération : il suffit que l'un des deux générateurs descende de l'ancêtre considéré pour que la lignée se maintienne. L'ancienne expression "courant de sang" désigne la même chose.

Une lignée devient "lignée consanguine" lorsque la reproduction s'y effectue entre individus de la même famille. L'homogénéité génétique y est grande. La retrempe, même discrète, ne doit pas être pratiquée, sauf à faire perdre le statut de lignée consanguine.

De la race à la lignée consanguine, en passant par la variété (lorsqu'elle existe), la souche et la lignée, l'homogénéité génétique augmente. Les animaux d'une même souche se ressemblent plus entre eux qu'avec ceux d'une autre souche de la même race. C'est encore plus vrai des animaux appartenant à une même lignée consanguine.

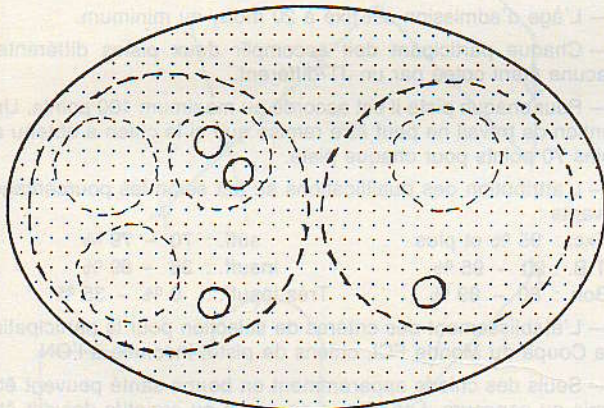
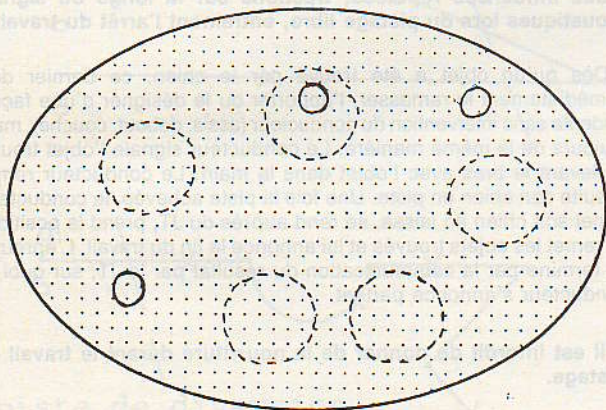
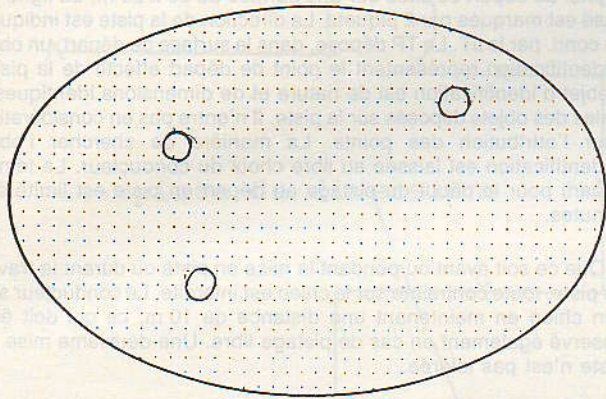
On trouvera à la figure ci-jointe trois exemples de la manière dont une race peut se structurer :

— dans le cas n° 1, on suppose qu'il n'y a ni variété ni souche. Seules, existent quelques lignées consanguines, donc totalement fermées, dont la pérennité ou la disparition ne concerne que l'élevage où elles se trouvent ;

— dans le cas n° 2, des souches apparaissent. On remarquera qu'elles figurent en pointillé, de façon à sous-entendre qu'elles entretiennent des échanges avec le reste de la race. Quelques lignées consanguines figurent également. Enfin, beaucoup d'individus se situent en dehors des structures précédentes, lesquelles n'englobent en aucun cas l'ensemble de la race.

— dans le cas n° 3, nous avons imaginé l'existence de deux variétés, elles aussi figurées en pointillé. Les individus qui ne sont situés ni dans l'une ni dans l'autre sont supposés ne pas exprimer suffisamment nettement les caractères distinctifs mais appartiennent néanmoins à la race. Souches et lignées consanguines sont également mises en place.

Bien d'autres cas de figure peuvent être envisagés. On devine que, mis à part les lignées consanguines, dont la disparition ne devrait avoir aucune conséquence sur l'avenir de la race, il est du plus haut intérêt, dans le cadre d'une véritable politique de "gestion génétique", de s'assurer que les diverses structures qui existent au temps t aient de bonnes chances de se pérenniser. Il ne faut pas non plus que les variétés et les souches se ferment sur elles-mêmes, au point de devenir candidates à leur tour à se transformer en races. Nous allons rediscuter de cette question dans une dernière partie, dans le cas des seules variétés.



Trois exemples de structure d'une race.

V) LE CROISEMENT ENTRE VARIÉTÉS

Nous touchons là un point délicat. On sait que, dans toutes les races qui en disposent, la pratique habituelle est le "repli sur soi" et l'interdiction du croisement entre variétés. Les Présidents de Clubs se justifient alors volontiers en affirmant que les soi-disant variétés sont, en réalité, des races distinctes. Au plan scientifique, une telle affirmation est fautive. D'ailleurs, on se demande bien pourquoi les éleveurs qui ont "baptisé" les races auraient utilisé le même nom pour plusieurs variétés s'ils n'avaient pas été spontanément convaincus qu'il s'agissait bien de la même population.

Les arguments tout à fait sérieux ne manquent toutefois pas pour justifier la pratique du cloisonnement entre variétés :

- lorsque les différences siègent au niveau de la taille, l'impossibilité de prédire le format adulte, à l'âge de deux mois, d'un sujet issu du croisement de deux variétés, risque de grandement mécontenter les acheteurs. Il est clair que la probabilité qu'un sujet soit nain est beaucoup plus grande s'il est issu de l'accouplement de deux nains que de celui d'un nain et d'un moyen. Par ailleurs, à l'expérience, il s'avère que des éleveurs à qui le bon sens fait défaut ignorent qu'il y a des risques de césarienne en accouplant une lice miniature avec un étalon plus grand et plus lourd qu'elle ;

- lorsque les différences entre variétés concernent la texture du pelage, les classiques phénomènes de dominance incomplète — ou, si l'on préfère, l'action des modificateurs — feront que les hétérozygotes seront souvent moins beaux que les homozygotes. Mélanger poil long, poil court, poil dur donne ainsi une assez grande variété de patrons, ce qui peut ne pas plaire ;

- dans le cas où les variétés se distinguent par la couleur, on retrouve des phénomènes similaires. Par exemple, une variété fauve peut avoir été sélectionnée sur une certaine nuance, qui laissera la place à toute une gamme de variations si des croisements s'effectuent avec des sujets d'autres couleurs.

Au total, les éleveurs comprennent rapidement qu'au nom de la qualité, ils ont intérêt à sélectionner les variétés pour elles-mêmes et à ne pas les croiser entre elles. Ce faisant, ils se comportent à leur égard comme s'il s'agissait de races. D'ailleurs, comme nous le disions, beaucoup finissent par se pénétrer de cette idée et, au bout d'un certains temps, il leur devient facile de mettre en avant des "preuves" : l'isolement génétique, l'utilisation à grande échelle d'un étalon dans telle variété et pas dans les autres, qui transmettra ses particularités morphologiques et son caractère, une modification des critères de sélection d'une variété à l'autre (Chasse d'un côté, compagnie de l'autre par exemple) etc... feront que des différences morphologiques et/ou caractérielles deviendront peu à peu objectives. Toute variété se trouve ainsi candidate à devenir un jour une nouvelle race.

Malheureusement, le nombre de races officiellement reconnues — plus de 400 — est un défi au bon sens car, manifestement, beaucoup d'entre elles pourraient sans difficultés, être considérées comme des variétés. Persévérer dans l'autre sens n'a pas de limite... On comprend alors que les scientifiques, notamment la FCI, souhaitent enrayer le processus et amener les éleveurs à redécouvrir les notions de race et de variété.

Il est, naturellement impossible de nier les arguments mis en avant pour justifier le cloisonnement des variétés. Toutefois une bonne information des éleveurs est sans doute de nature à régler le problème. Expliquer les risques du croisement entre variétés mais laisser librement la possibilité de le faire aurait sans doute l'avantage, à la fois de ne pas augmenter outre mesure les "mélanges" mais de les augmenter tout de même par rapport à la situation actuelle, donc d'éviter que les variétés s'éloignent trop l'une de l'autre. Dans la mesure où les présidents d'Association de race accordent volontiers des dérogations à l'interdiction de reproduction d'animaux de variétés différentes, il serait plus logique d'autoriser, tout en incitant les éleveurs à ne pas abuser.

L'information, bien entendu, doit concerner également les acquéreurs de chiens. Il est clair que, si ces derniers souhaitent quelque chose de très précis en termes de format, de qualité du pelage ou de nuance de pigmentation, ils doivent être orientés vers un éleveur disposant d'une lignée plus ou moins consanguine, donc en mesure de garantir un résultat. Sinon, ils doivent être éclairés sur les variations normales susceptibles d'être rencontrées.

CONCLUSIONS

L'idée que se font les éleveurs de la notion de race est souvent très éloignée de ce qu'en disent les scientifiques. Ces derniers conviennent certes que l'essentiel est que les éleveurs sélectionnent convenablement la population de chiens dont ils s'occupent : peu importe à la limite qu'elle soit appelée race, variété ou souche. Mais il faut remarquer qu'augmenter artificiellement le nombre de races suppose le plus souvent une réduction des effectifs de chacune d'entre elles ce qui, ajouté à la pratique quasi-systématique d'une consanguinité large, conduit à une réduction importante de la variation génétique. C'est alors la survie à long terme de la population qui est en cause et, du même coup, le travail de sélection effectué risque d'aboutir à un échec.

Il n'est donc pas inutile que les éleveurs prennent un peu de recul face à la notion de race, situent leur travail dans un contexte évolutif à long terme, comprennent que l'homogénéité à tout prix n'est qu'un aspect de la question et découvrent la nécessité d'une véritable gestion génétique des races de chiens.